

## Quelques histoires des maires en Ossau

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler l'origine du mot MAIRE. Elle est très ancienne : un ouvrage de droit d'un abbé de Saint-Germain-des-Prés au IX<sup>e</sup> siècle emploie le mot MAIOR quand il parle du représentant du domaine ; c'est lui l'administrateur du village pour le compte du seigneur.

Avant même la création des communes, avant 1789, en vallée d'Ossau, certains pourront se voir attribuer le nom de maire. C'est par exemple le cas de Laá qui signe en 1777 sur un registre de délibérations en tant que maire de la vallée. Il préside la jurade<sup>1</sup>, les participants à cette assemblée sont les jurats et lui, il est le Maior qui est alors francisé en Maire. On pourrait plutôt dire que Laá était le conseiller général de l'ensemble de la vallée.

Le mot Maire sera employé dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui à partir de la Révolution de 1789. Depuis lors, le mode de désignation ou d'élection des maires, des adjoints et des conseils municipaux a bien évolué.

Cette année 1789, une loi du 14 décembre instaure le droit à toute communauté d'habitants de devenir une cellule administrative de base. Elle prendra le nom de municipalité ; ses représentants sont élus. Le maire est nommé pour deux ans par les citoyens actifs qui élisent le corps municipal pour la même durée. Les citoyens actifs sont les contribuables payant une contribution égale au moins à trois journées de travail, mais ne sont éligibles que ceux qui paient un impôt au moins équivalent à 10 journées de travail.

Dans ses attributions, le maire sera chargé de tenir les registres d'état civil inexistants. Auparavant, cette tâche était confiée aux curés qui enregistraient plus ou moins scrupuleusement les baptêmes, les mariages et les décès dans leurs paroisses.

En 1793, la fonction du maire va s'étendre au domaine militaire. Le 12 janvier 1798, le Directoire adopte le service militaire obligatoire ; tous les hommes âgés de 20 à 25 ans sont soldats. A chaque mobilisation de soldats, le maire doit organiser une cérémonie solennelle de départ. A partir de 1802, il doit assister au tirage au sort des conscrits. S'il est absent, il est sanctionné. Exemptions et remplacements (loi de 1802) dépendent de lui. En France, de nombreux maires vont être destitués pour avoir voulu épargner la guerre à certains jeunes-gens. En Ossau, on va plutôt employer le système de remplacement pour ceux qui ont tiré un mauvais numéro. De véritables chasseurs de remplaçants officiaient pour les familles qui le désiraient. Des contrats notariés font état d'associations de familles qui mutualisent le risque et cotisent ensemble pour payer le remplaçant d'un fils qui devait partir. Mais rappelons aussi que le département fut champion de France de l'insoumission.

Mais revenons à nos maires. La constitution de l'An III (août 1795) va profondément changer le système en place. Elle remplace les municipalités communales par des municipalités de canton. Chaque commune élit un agent municipal qui participe à la municipalité cantonale. L'administration communale n'existe plus, elle est directement exercée depuis le chef-lieu du canton. Cette situation perdure jusqu'à la promulgation de la loi du 22 pluviôse an VIII (17 février 1800) qui rétablit l'administration communale. L'agent municipal qui officiait et signait les registres d'état civil porte à nouveau le nom de maire.

Comme toutes les communes de la vallée ont moins de 5000 habitants, les maires ossalois sont choisis par le Préfet parmi des conseillers municipaux qui sont élus par un système complexe de présélection sur des listes de notabilité.

A compter du 2 pluviôse an IX (22 janvier 1801) la loi dit que le maire est seul chargé de l'administration de la commune ; les conseillers ne sont consultés que lorsque le maire le juge utile. Il exercera ce pouvoir absolu jusqu'en 1867.

Allons à Bescat, en 1803. Le maire est alors Jean-Pierre Ville ; il vient d'avoir un différend avec un nommé Lapenne au sujet d'une malencontreuse construction de mur qui empêche l'écoulement des eaux de la rue. Des procédures judiciaires sont engagées contre Lapenne. Or, voilà que l'évêque de Bayonne nomme un nouveau desservant à Bescat : Simon Lapenne. C'est une vraie révolution que cette nomination va entraîner. Le maire, le conseil et la plupart des femmes du village veulent garder l'ancien curé. Lapenne n'arrive pas à prendre possession de l'église malgré la venue d'une brigade de gendarmerie. Malgré les adjonctions préfectorales, les menaces de sanctions vis à vis du maire, l'église reste fermée. Précédé de 50 soldats de la Garde Nationale d'Oloron, le sous-préfet se rend à Bescat pour faire régner l'ordre. Le maire n'est pas là, la clef de l'église est introuvable. En répression, les soldats s'installent dans les maisons des personnes récalcitrantes. La clef est enfin trouvée dans un tas de fumier et le curé Lapenne peut prendre possession de l'église ; les garnisaires resteront quinze jours à Bescat jusqu'à ce que l'ordre soit définitivement rétabli.

A Laruns, le maire de ce début du XIX<sup>e</sup> siècle est Jacques de Livron surnommé « le Marquis de Livron ». Né à Saint-Abit en 1773, il ne réside que rarement à Laruns, au château d'Espalungue. Ce dernier n'est pas luxueux d'après une description qu'en donne Houbigant en 1842 : « à l'extérieur il est sans caractère, et il fait mieux de loin que de près. A l'intérieur, il est dans un délabrement complet ; rien dans les ornements ou les meubles qui soit remarquable, seulement tout y est vieux et très vieux, et c'est tout ; les croisées ne ferment pas, les portes sont sans serrures, ses pièces sont séparées par des cloisons de planches mal jointes et mal rabotées, les papiers des tentures les plus communs sont déchirés et sont de diverses espèces dans la même pièce ; enfin on se prend de rire quand on pense que sérieusement on vous envoie visiter une pareille mesure : aucun parc, pas même un petit jardin, pas un rosier où l'on puisse cueillir une rose pour l'offrir à une Dame... Ah M<sup>r</sup> de Livron ! De quoi vous occupez donc dans votre château pendant votre mois de séjour que vous y faites, entouré de l'élite de la Société Béarnaise ? Il faut que vous ayez bien de l'esprit et de l'amabilité pour qu'on ne l'aperçoive pas, et qu'on ne souffre pas cruellement du déconfort de votre habitation !... ». Ce maire pouvait-être catalogué de Marquis, mais on voit que pour lui, le luxe n'était point de mise. Rarement à Laruns, c'était surtout son adjoint Jean Larqué qui s'occupait des affaires de la commune, mais les deux ne devaient guère s'entendre parce qu'il suffit que l'un soit présent au conseil municipal pour relever l'absence de l'autre !

Pendant ce temps à Bielle, (12.2.1803) le maire, le citoyen Mesplé, est préoccupé par l'état du cloître de l'église S<sup>t</sup> Vivien : « il se trouve presque entièrement détruit », la maison qui est attenante au cloître et qui sert pour l'instruction des enfants pourrait subir des dommages. Le maire souhaite le réparer ; il institue des corvées pour fournir les matériaux nécessaires, les autres frais seront partagés à égales portions par maison. Cette délibération nous prouve bien l'existence du cloître et donc certainement d'une abbaye juste à côté de S<sup>t</sup> Vivien. Ce n'est pas la seule préoccupation à laquelle le citoyen Mesplé doit faire face, parce que « les rues de la commune sont dans un état de dégradation si grand qu'il en est même où l'on peut à peine passer (sans) qu'on n'ait de la boue jusqu'aux genoux..., les rues entières deviennent des cloaques ». Il faut les bomber sur le centre avec des matières solides comme pierres et gravier. (20.9.1806)

S'il y a un maire qui a marqué cette époque, c'est Pierre-Pascal d'Espalungue, maire de Louvie-Juzon. Né à Nay en 1773, fils d'Antoine Hubert d'Espalungue, il va lui succéder en 1803. Remplacé en 1817, il redevient maire en 1826, démissionne en 1830 mais sera à nouveau nommé en septembre 1834, au moins jusqu'en 1844. Pendant cette période de grands changements nationaux, en plus de sa charge de maire, il présidera quasiment sans interruption de 1803 à 1837 la commission administrative de la vallée jusqu'à la création du syndicat d'Ossau ; il continuera à présider ce syndicat au cours des années 1840. Si jusqu'en 1830, les délégués se réunirent régulièrement, entre 1830 et 1836, on peut dire que seul Pierre-Pascal d'Espalungue mena la barque vallée d'Ossau. Il argumenta avec vigueur pour que les tribunaux et l'État reconnaissent l'entière propriété du Pont-Long aux Ossalois. Le tribunal de Pau accorda les 4/5 du territoire aux communes utilisatrices de la lande. Il ne restait que 956 hectares à la vallée. Il défendit la cause en appel, le tribunal cassa le jugement et le 11 août 1837 réserva aux Ossalois la tranquille et complète possession de 2334

hectares. Mais quand il s'agit de déterminer l'indemnité pour le travail accompli, les syndics (autrement dit les maires ou leurs représentants) se montrèrent très chiches pour lui proposer un terrain de 60 hectares alors qu'en théorie il aurait pu prétendre à 360 hectares ! Finalement il se contentera de 12 000 francs au lieu des 26 057 francs théoriques.

Il y a quand même un aspect sombre dans ce personnage : c'est sous son impulsion que, dès la fin des années 1830, la vallée envisageait de vendre la moitié Est du Pont-Long pour éponger les dettes de la vallée. Son vœu ne se réalisera qu'après sa mort (en 1851). La vallée étant divisée en deux, le Bas-Ossau ayant eu cette fameuse partie Est, il vendit « *l'héritage séculaire des aïeux. Ceux-ci auraient mérité peut-être plus de respect et de fidélité à leurs exemples et à la tradition* » écrivait Badiolle en 1936. Ce dernier ajoutait : « *Nous avons jugé utile et instructif de rappeler à la génération présente, trop souvent insoucieuse du passé, combien nos aïeux ont peiné et souffert pour la défense et le maintien du patrimoine national* ».

Mais revenons en ce début de XIX<sup>e</sup> siècle. On se rappelle tous qu'il y a quelques années, la route qui relie Béon à Castet fut fermée à cause des risques d'éboulement des rochers de la Pène qui domine la route de la rive droite. Dès 1805, le maire d'Aste-Béon, Jean Forcade, dut batailler ferme pour maintenir en état le pont de Béon. Depuis deux ans, il a subi « de grandes secousses » causées par diverses inondations, par le passage des bestiaux de différentes communes, par les rouliers venant des marchés de Pau et de Nay, les uns chargés de vin, les autres de salé pour l'Espagne, par d'autres voituriers venant de Mifaget et S<sup>te</sup> Colome qui vont alimenter un marché qui se tient tous les dimanches à Laruns, en sorte que ce pont qui ne fut que particulier dans sa primitive confection devient chaque jour plus utile que celui d'Arudy, sans qu'aucune aide ne soit accordée à la commune. Aste-Béon doit même acheter et faire transporter le bois nécessaire à sa reconstruction. Le conseil municipal va envisager un péage au moins pour une durée de 10 ans. Il établira une barrière sur le pont ; il sera fait un tarif pour chaque passant, en distinguant les hommes à pied qui payeront 6 centimes, ceux à cheval 25 centimes, en voiture 50 centimes ainsi que la même somme pour chaque troupeau.

En mai 1811, Bonnemason, le maire de Louvie-Soubiron, va faire approuver un règlement communal. La plupart des articles concerne la gestion des pâturages, mais on trouve aussi que « *Tout membre du conseil municipal qui manquera de se rendre à la maison commune lorsqu'il en sera requis, à moins de justifier d'une excuse légitime, sera puni d'une amende de quinze sols et lorsqu'on sera en assemblée, tout individu qui osera porter un démenti, injures ou ne parler chacun à son tour, sera puni sur-le-champ de la même amende de quinze sols* ». Sur ce même règlement, le maire prévoit une nouvelle taxe : « *Tout particulier qui voudra débiter du vin, sera tenu de payer ... six francs pour chaque barrique et ce produit sera employé pour aider à payer les instituteurs pour la jeunesse, annuellement ; la taxe sera faite par le maire, ou en son absence, par l'adjoint. Lorsque le vin sera arrivé, le débitant sera obligé d'en faire la déclaration sous peine de payer l'amende* ».

La Restauration de 1814 maintient la nomination des maires, ils sont choisis parmi les conseillers municipaux eux-mêmes nommés. Qui dit changement politique national dit répercussion même dans nos petites communes ossaloises. Le sous-préfet d'Oloron demande au maire de Laruns de désigner un délégué pour se transporter sans délai dans chaque commune du canton pour rechercher s'il existe, soit à la mairie, soit dans tout autre édifice public, des signes du Gouvernement Impérial, tels que cocardes, drapeaux ou écharpes tricolores et portraits de Bonaparte. Il dressera commune par commune procès-verbal du tout, signé du maire ou adjoint de chaque commune. Il retirera les objets proscrits qu'il rencontrera pour les envoyer au sous-préfet. Si rien ne lui est remis, il le consignera sur un procès-verbal.<sup>2</sup>

Les nominations de maires montrent que parfois, les nominés n'étaient pas obligatoirement des personnes insérées depuis longtemps dans la vie locale. Prenons par exemple Perpigna désigné maire d'Izeste. Il est bien né à Izeste en 1785. En 1822, il se marie civilement à Izeste trois mois après être rentré du Portugal où il s'était marié religieusement ! Il y a résidé pendant 22 ans ; il y était commerçant. Il y a contracté mariage en 1816 avec Eléonor Pilaer, native et habitante de Lisbonne, fille de Gaspard Bertrand Pilaer et de madame (Françoise) Geneviève Duplessis.

Donc, retour de Perpigna à Izeste après 22 ans d'absence, mariage régularisé civilement et maire de la commune un an après !

Un autre exemple, à Bescat cette fois : François Lavignolle. Il se marie à Oloron en 1802 à l'âge de 36 ans avec sa cousine de 21 ans, Marie-Thérèse Joséphine Nogué. François Lavignolle travaillait avec ses deux frères Jean-Pierre et Bernard à Saint-Domingue pour le banquier Jean-Joseph de Laborde. A en croire un historien (Bernard Foubert, doctorat d'état à la Sorbonne en 1990), les trois frères ont eu beaucoup de mal à résister aux charmes des belles esclaves. Ce chercheur<sup>3</sup> attribue à François la paternité d'au moins 5 mulâtres ! François Lavignolle devra faire face à la révolte des mulâtres commencée à l'automne 1791, où s'illustrera le fameux Toussaint Louverture. Il assistera, désolé et impuissant, à l'incendie d'une bonne partie des plantations de canne à sucre en février 1792, ceci malgré l'arrivée de renforts militaires et la passivité des esclaves noirs restés fidèles à leurs maîtres. Il quitte Saint-Domingue pour New York le 23 mai 1794. Puis il embarque pour la France, mais le bateau est arraisonné par les Anglais qui le conduisent à Liverpool. Deux mois après, il gagne la France. Après avoir vainement tenté de défendre les droits de propriété de Jean-Joseph de Laborde<sup>4</sup>, il s'installe définitivement en France en 1800. Il sera maire de Bescat de 1810 à 1823. L'éloignement de son Ossau natal et son parcours atypique ne seront pas des handicaps pour être désigné par le préfet de l'époque.

A Gère-Bélesten, en 1825, le choix préfectoral s'était porté sur Jean Ore de baig, mais celui-ci n'acceptera pas le poste. Une nouvelle nomination désigna Jean-Pierre Monplaisir, un deuxième né, et quand on regarde le troupeau familial, il a vraiment peu de chose : 4 vaches, 2 veaux, 2 juments et 37 brebis ; il y avait alors sur Gère-Bélesten 8 troupeaux de brebis à plus de 100 têtes. Il n'a pas profité de sa fonction pour agrandir le cheptel familial car en 1829, il lui reste : 4 vaches, 1 veau et 19 brebis.

En 1825, les conseils municipaux de la vallée durent se prononcer, déjà, pour faire cesser l'indivision des landes du Pont-Long. Carrère est maire d'Aas ; on peut lire sur la délibération à ce sujet : « *Considérant que les droits incontestables ayant été transmis à la vallée d'Ossau par les ancêtres, que les divers habitants usagers y font continuellement des ravages et des usurpations, il est temps de mettre fin à ces sortes de choses nuisibles aux droits les plus sacrés de la propriété. Par ce motif : le conseil municipal est d'avis de faire cesser l'indivision du Pont-Long* ». Malgré cette volonté affichée, nous savons bien que la division ne se réalisa pas.

Un fait marquant à cette époque concerne la plus petite commune de la vallée : Geteu. Le 7 mai 1828, une ordonnance du roi Charles réunit la commune de Geteu à celle de Laruns. Depuis longtemps, Geteu n'avait plus d'église, mais surtout le peu d'hommes disponibles ne pouvait pas pourvoir à toutes les tâches qui revenaient au conseil municipal.

L'année suivante, Laruns souhaite que la commune d'Assouste lui soit rattachée toujours pour les mêmes motifs : le peu d'individus qui compose cette dernière. Une raison supplémentaire est la proximité de certaines maisons d'Assouste et d'Espalungue, certaines terres sont mêlées les unes aux autres, d'autres sont véritablement enclavées dans le périmètre de Laruns. Comme on le sait, le projet n'aboutira pas.

La Révolution de juillet 1830 instaure<sup>5</sup> l'élection des conseillers municipaux par un corps électoral censitaire – il faut être imposable au minimum d'une certaine somme – pour une durée de 6 ans renouvelables par moitié tous les 3 ans. Pour les communes de moins de 3000 habitants, le maire et les adjoints sont nommés par le Préfet. (nommés par le roi pour les plus de 3000).

Le recensement de la population de Laruns en 1831 donne 1686 habitants. Or le résultat des élections municipales fait apparaître que le meilleur élu, Soulé, a 74 voix et le moins bien élu, de Livron, 52 seulement. On voit donc que le système électoral en place était réservé à une bien petite part de la population.

A Castet, commune bien moins peuplée que Laruns, pour les élections de 1835<sup>6</sup>, il y eut 77 votants et le meilleur élu récolte 73 voix malgré un nombre de candidats relativement important ; et il fallut revoter pour un seul candidat qui n'avait pas atteint la majorité.

Dans les années 1830<sup>7</sup> le conseil municipal de Gère-Bélesten était divisé en trois clans sur des sujets aussi importants que la rétribution pour la blanchisseuse qui s'occupait des linges de l'église ainsi que sur l'indemnité à accorder au curé desservant. Mais plus sérieusement, le maire, Martin Sacaze, dut batailler ferme contre une répartition injuste d'après lui, des frais occasionnés pour la réparation de la route de Laruns à Gabas. Il estimait que ses voisins de Bielle et Bihères exerçaient un commerce important de bois, soit en brut, soit en planches, et par là ils contribuaient presque autant que Laruns à la dégradation du chemin. Donc ces deux communes devaient payer plus, autant que Laruns. Et Aste-Béon qui a plus de population et plus bestiaux et une montagne près de la frontière ne devrait contribuer qu'à 1% alors que le préfet envisage 3% pour Gère-Bélesten ! Inadmissible ! Pas plus qu'Aste-Béon !

En 1832, à Izeste, c'est Laurent Arribère-Gramon qui est nommé maire par le sous-préfet. Il a 36 ans. Depuis l'âge de 24 ans, il est chef de famille ; son père étant décédé. Il hérite de la propriété familiale mais aussi d'une somme importante... 4 320 francs... à rembourser à onze débiteurs d'Arudy, de Bihères, de Bielle, de Meyracq et de Sainte-Colome. Pour donner un ordre d'idée, une vache suitée était estimée à 100 francs, une jument de 3 ans ou la confection d'une charrette à 120 francs. Cela lui donne en héritage...une dette équivalente à un troupeau de 30 vaches suitées et 10 juments. Ses malheurs furent nombreux ; en 1830 déjà, il gardait le troupeau familial à Houratàtère, dans un endroit très dangereux, écrit-il sur un recueil. En 1832, il y retourne pour remplacer son oncle décédé ; alors qu'il y était avec vaches, brebis et âne, survint un si mauvais temps qu'il crut perdre la vie. Vingt brebis moururent de froid, les vaches restèrent deux jours sans manger dans la neige. C'est à cause de ce malheur qu'il écrivit la chanson sur Houratàtère que certains connaissent encore.

Allons à Buzy, ou plutôt sur les montagnes de cette commune en 1833. Chérue, Sagette et Lurien sont éloignées du village, la surveillance des gardes laisse à désirer ; le maire Betbeder dut prévoir des commissaires pour contrôler leur efficacité !

A Aas, en 1832, le maire est alors Pierre Berdou ; il doit faire face à un problème important : la vieille église menace de tomber en ruines. Il présentera le plan d'une nouvelle église dressé par l'ingénieur Cailloux. Autre problème<sup>8</sup>, la gestion du Pont-Long et des montagnes générales étaient remise en question. En effet, certains contestaient la répartition par feux. Quelle est la position de cette petite commune : « *Que si une partie des habitants de la vallée d'Ossau dont la position primitive a changé oublient aujourd'hui que notre origine fut commune, il est cependant à espérer qu'ils respectent les usages et coutumes que la prudence de nos pères avaient établis dans l'intérêt de tous jusqu'à une époque très rapprochée de notre ancienne association* ». Le conseil est d'avis : « *que la lande du Pont-Long et les montagnes générales appartenant à la vallée continueront d'être régies, exploitées et administrées comme par le passé* ».

Restons à Aas, toujours sous le mandat de Pierre Berdou. En mai 1837, celui-ci réunit le conseil suite à une lettre du sous-préfet d'Oloron qui demande à la municipalité de donner un avis sur le projet de réunion de la commune d'Assouste à celle d'Aas. Rappelons nous qu'en 1829, Laruns aurait bien englobé Assouste, « *Considérant que les biens de la commune d'Assouste sont principalement les montagnes dont les fruits sont perçus en nature par le pacage et les bois ne produisent presque rien pour la vente des coupes, que, s'il est de même pour le pacage des montagnes d'Aas, les coupes de bois y sont plus productives. Que la commune d'Aas a son établissement thermal reconstruit à grands frais, une église reconstruite à neuf, une maison commune : Aas apporterait tout cela dans la communauté nouvelle et la commune d'Assouste n'y apporterait qu'une vieille église et une maison commune qui ne seraient après la réunion d'aucune utilité. Considérant d'après ces faits que la réunion projetée qui n'est pas nécessaire dans l'intérêt général ne profiterait en rien à la commune d'Aas, que celle-ci supporterait seule toutes les charges de la nouvelle commune, tandis que les habitants d'Assouste conserveraient exclusivement la jouissance des biens que la commune possède. L'assemblée est d'avis qu'il n'est pas convenable d'opérer la réunion de la commune d'Assouste à celle d'Aas* ». Ce n'est qu'en 1861<sup>9</sup> que la réunion des deux communautés eut lieu.

Allons à Bielle, en 1840. Fabien de Laborde, neveu du grand banquier, en est alors le maire. Il va émettre un vœu auprès du gouvernement qui s'avérera très important pour l'histoire de la vallée :

il demande ni plus ni moins que les communes de Bielle et Bilhères changent de canton ; il souhaite abandonner celui d'Arudy pour rejoindre celui de Laruns. La demande est faite pour les deux communes car elles ont : « *leurs intérêts trop intimement liés et confondus pour pouvoir être séparés dans leur juridiction.* » écrit-il. Il met en avant le rééquilibrage de la population des deux cantons, il estime aussi que « *la population du canton d'Arudy est particulièrement commerçante et agricole* », alors que Bielle et Bilhères sont comme les autres communes du canton de Laruns à dominante pastorale. Bielle pourrait recevoir un notaire installé pour le moment à Bélesten qui n'a que 28 maisons. La contre-attaque du maire d'Arudy ne se fera pas attendre. Il veut bien admettre un rééquilibrage des populations mais cela ne permettrait pas de trouver « *un remède au mal mais seulement un palliatif* ». Le bureau des lettres (la Poste) est bien à Arudy ; on s'est d'ailleurs imposé des sacrifices pour entretenir la viabilité du chemin qui conduit Arudy à Bielle. Et contrairement à ce qu'avance Fabien de Laborde ces deux communes ont une grande proportion d'hommes qui s'adonnent au commerce et à l'industrie, certainement plus qu'ailleurs ! Ce changement, c'est une violation des droits acquis ! Peu importe les arguments du maire d'Arudy, le docteur Lamothe : les deux communes changeront bien de canton<sup>10</sup>. Ce docteur s'est illustré dans une polémique avec Pierrine Gaston-Sacaze de janvier à avril 1844 par la voie du journal « *Le Mémorial des Pyrénées* » au sujet du marbre de Louvie-Soubiron. A grands renforts des écrits du savant Palassou, chacun donne sa propre interprétation : le marbre de Louvie-Soubiron est-il ou non coquillé ? Même le maire de Laruns, M. Joly, incitait Pierrine à « *rabattre le caquet au prétendu ami de Palassou* »<sup>11</sup>. Cette intervention laisse à penser qu'entre les deux scientifiques, l'un académique, l'autre autodidacte, il y eut aussi une arrière-pensée politique entre gens du haut et du bas Ossau.

En 1850, Barthélemy Puyou, le maire de Bilhères a fort à faire avec le garde-champêtre : au mois de juillet, il apprend que le fameux garde « *a bu pendant six jours, (puis) a voulu s'opposer au passage des bêtes de la commune....., il a abandonné Bious-Artigues, il n'a pas veillé non plus sur Ayous et des troupeaux de Laruns y pâturent* ». Quand le maire lui demande pourquoi il s'est opposé au passage des bêtes : « *il m'a répondu par des insultes (et) qu'il ne voulait pas voir des brigands tels que moi à la montagne* ». Deux ans auparavant (mai 1848), des bergers sont pris en contravention au-dessus de Bielle ; ils refusent de partir et adressent une pétition au sous-préfet pour demander l'abolition du règlement du pacage. Le maire et le conseil répliquent : « *ils ont voulu profiter des circonstances politiques pour abolir le règlement à leur profit* ».

Au cours du Second Empire (1852 – 1870), une loi de 1855 fixe la durée du mandat à 5 ans. Mais le maire n'est pas obligatoirement membre du conseil municipal.

Revenons à Bielle où, dès 1803, le cloître menaçait de devenir ruine. Nous sommes maintenant en 1856 et le curé de St Vivien, Chateaneuf, va vivement s'opposer au maire, le docteur Bayle au sujet de la destruction du cloître. Il écrit à un correspondant M<sup>r</sup> S<sup>t</sup>-Maur : « *C'est le maire de la commune qui a détruit le cloître, sous le spécieux prétexte de dégager l'église, malgré la défense expresse de M. le sous-préfet d'Oloron. Ce cloître était, comme l'église, propriété communale ; on pouvait restaurer sans détruire, ménager de ce côté un jour convenable dans l'église, sans enlever à la commune et à la vallée le plus remarquable de ses monuments. Les sarcophages ont été jetés pêle-mêle contre les contreforts de l'église, et malgré la décision de Monsieur le préfet et l'ordre de les replacer, on les laisse ainsi exposés à toutes sortes de mutilations. Mon intention, dit le curé, est de renouveler ma plainte et de m'adresser même au Ministre s'il est nécessaire, surtout que vous comme moi voulez bien vous associer à l'indignation publique que cet acte de vandalisme a produit parmi les amis des arts* ».

C'est en 1857 que les communes de Bielle et Bilhères vont prévoir un grand saloir avec maison d'habitation attenante à Bious-Artigues<sup>12</sup>, mais ce projet ne sera pas finalisé.

Si certaines communes cherchaient le regroupement comme Geteu à Laruns, d'autres souhaitent leur séparation : ainsi S<sup>te</sup>-Colome et Lys, cet ancien quartier de S<sup>te</sup>-Colome, obtiendra d'être érigé en commune distincte en 1852. Vite après, il fut ordonné que les biens communaux soient partagés par portions égales ; le maire de S<sup>te</sup>-Colome, Baylongue-Loustau et celui de Lys, Casamajou, se rendirent avec un géomètre pour limiter les territoires qui revenaient à chacun.

Quand ils bornent le bois communal, le P.V. est intéressant car il donne dans le détail la façon de procéder : « *Faute de tuileaux, nous avons planté latéralement à toutes les bornes une pierre cassée en deux qui s'appairent pour en tenir lieu* ». Ce n'est que dix ans après – le temps et les hommes ont changé : Lavigne-Périsse est alors maire de S<sup>te</sup>-Colome et Escouba maire de Lys – que la montagne de Jaout sera bornée de 12 bornes réparties sur 1672 mètres de longueur. Moins de 150 ans après, ce travail de séparation de ces territoires n'est quasiment plus qu'un souvenir. La moitié de ces bornes dont les blocs ont été transportés spécialement pour cela, sont maintenant enfouies, déplacées par les avalanches et de toutes façons oubliées par les élus de ces communes. Seuls les bergers connaissent à peu près les limites.

En 1861, la commune de Laruns a voulu vendre des parcelles communales dans les vallons de Brousset et Soussouéou pour créer des habitations : c'était bien sûr pour pallier la disparition de la Case de Brousset victime d'un incendie accidentel. Ces habitations étaient prévues pour que les voyageurs de France en Espagne et vice-versa puissent trouver dans la saison rigoureuse un asile et de quoi se fortifier. Si le projet s'était concrétisé, aurait-on eu dès cette époque des habitations à Fabrèges ?

On doit à Napoléon III, en décembre 1866, le décret qui donna son appellation à la commune de Sévignacq-Meyracq. Esponnère, le maire de Sévignacq avait supplié l'autorité supérieure pour mettre fin à la confusion avec l'autre commune de Sévignacq située dans le canton de Thèze. Autrefois on parlait de Sévignacq et Meyracq mais la Révolution, en voulant simplifier les choses, avait amené une confusion préjudiciable à l'acheminement du courrier privé et à la correspondance administrative.

Plusieurs changements vont s'opérer pendant la Troisième République (du 4 septembre 1870 au 10 juillet 1940). La loi du 28 mars 1882 rétablit la nomination des maires et adjoints par le conseil municipal pour toutes les communes de France (sauf Paris).

A Laruns, à cette époque, le maire est Jean-Pierre Pardies, et les travaux de la nouvelle église touchent à leurs termes. L'église et son perron sont terminés en 1885, mais la consécration n'aura lieu que le 3 septembre 1889. Sous son mandat, on apprend aussi que l'école des garçons pose un problème : il y a 180 élèves de 6 à 13 ans en 4 classes et la maternelle qui accueille les enfants des deux sexes accueille 220 élèves de 2 à 6 ans. En tout 400 élèves de 2 à 13 ans rien qu'à Laruns ! Il faudrait au moins une classe supplémentaire.

C'est en 1883 aussi que Jean-Pierre Pardies inaugurerait la gare ferroviaire de Laruns.

La loi du 5 avril 1884 institue le mandat électif à 4 ans. L'élection a lieu les 4 et 11 mai. Le 18 mai le conseil municipal fort de 16 membres se réunit pour élire le maire et son adjoint. Tapie sera élu avec 9 voix, son adversaire, le maire sortant (Pardies) ne recueillant que 7 voix. L'adjoint sera plus facilement élu puisque Palas-Larrabe réunit 10 voix contre une seule à Béchat. C'est de cette municipalité que jaillira la lumière publique : il faut éclairer la ville, et on prévoit 16 réverbères dont un sous la halle.

Problème récurrent : l'école. Il n'y a que deux classes, l'une dans les locaux de la mairie (75 m<sup>2</sup>), l'autre à la maison Bergé de 46 m<sup>2</sup> seulement. Il y a 180 élèves, auxquels il faudrait ajouter les 20 malades ou absents, pour 2 instituteurs. C'est intenable ; il faut une troisième classe qui, faute de mieux, sera installée dans la salle du conseil municipal. Ce dernier ne se réunira que le dimanche ou le jeudi ou éventuellement le soir une fois la classe terminée.

En principe, le mandat du conseil était de 4 ans. Pourtant dès février 1885, on revote à Laruns ; rappelons nous que l'élection de 1884 avait été un peu serrée. Le 15 mars, le nouveau conseil réunit ses 16 membres. Premier tour de scrutin : Pardies et Palas-Larrabe obtiennent 8 voix chacun. Deuxième tour : Pardies et Porte (l'adversaire a changé) à nouveau 8 voix chacun. Un troisième et dernier tour est nécessaire avec encore un changement d'adversaire face à Pardies, mais le score est identique Pardies et Médevielle 8 voix de part et autre. Médevielle qui est le plus âgé est proclamé maire. L'histoire ne s'arrête pas là car aussitôt Médevielle prend la parole pour dire que ses occupations ne lui permettent pas d'exercer la fonction. Pendant quelques séances du conseil

municipal, c'est l'adjoint qui fera office de maire. On provoque une nouvelle élection le 31 mai et cette fois Pardies l'emporte par 9 voix contre 7 à Médevielle. Laruns sera toujours Laruns !

Pardies et la municipalité assistent à la fête du 15 août et tous remarquent la diminution du nombre de costumes traditionnels, et moins d'une semaine après, la municipalité vote 400 francs pour l'achat de 6 costumes ossalois. La préoccupation de garder vivace cette fête patronale est bien un souci ancien. C'était certainement un élément porteur pour l'économie larunsoise.

On est en 1889, Lacoste est maire de Laruns, et avec son conseil, il note que la commune est dans une situation financière fâcheuse. Alors, un devoir impérieux s'impose : réaliser des économies. Il va proposer une solution qui aujourd'hui serait scandaleuse. Il considère que la sécurité publique est largement assurée par une brigade de gendarmerie et deux brigades de douanes et vu l'esprit calme et « ami de l'ordre » des habitants du pays, souhaite la suppression du commissariat de police au 1<sup>er</sup> janvier suivant. Il espère que le préfet approuvera la mesure. Peine perdue, car en 1891 le maire demandait une subvention à l'état pour payer le fonctionnement dudit commissariat.

A la fin du XIX<sup>e</sup>, une nouvelle sorte de touristes arrive dans la vallée. Le maire de Laruns, qui est alors Gros-Ossau reçoit une lettre du Club Alpin Français : les membres de celui-ci proposent d'améliorer le chemin d'accès d'Arrius (la traversée de la forêt) pour être accessible aux bêtes de somme et aux chevaux montés sans que la commune verse aucune indemnité.

Nous ne pouvons pas terminer ce siècle sans relater le 20 novembre 1893, la catastrophe de Louvie-Soubiron. Huit chefs de famille de Louvie dont le maire Martin Nouzeret, l'adjoint Antoine Escala, Pierre Trésarrieu membre du syndicat du Haut-Ossau et Bernard Fourcade-Caou, Jean Laborde-Cours, Pierre Lavigne-Builhé, Jean Lavigne et Jean Sassoubre, périrent sous une avalanche près de la barrière de l'Escala en allant chercher des juments. Ils laissent 19 orphelins éplorés. Les obsèques se dérouleront le 25, en présence du préfet, Monsieur de Paul, le sous-préfet Rousset, les membres du syndicat du Haut-Ossau et de représentants de toutes les communes du canton de Laruns et de certaines du Bas-Ossau. Les discours furent à hauteur de la douleur, citons seulement Tourné, le conseil général de Laruns : « *Pourquoi cette montagne que nous chérissons tous d'un amour si ardent nous est-elle si cruelle ? Pourquoi nous réserve-t-elle de ces douleurs abominables ? On serait presque tenté aujourd'hui de la maudire..... La mort les a frappés, eux qui s'aidaient les uns les autres, au moment où ils donnaient un bel exemple de fraternité* ». Le préfet, le cœur brisé d'après ses dires, termina les discours dans « *l'étroit cimetière au milieu du cercle immense des montagnes qui environnent couvertes de leurs épais manteaux de nuages, de leurs lugubres voiles blancs, cette neige qui tombe implacable et qui fut le premier suaire des victimes chéries* ». Il rendit un hommage appuyé aux élus « *les meilleurs d'entre vous, puisque qu'ils étaient les élus de votre choix* » dit-il à la foule immense rassemblée. Constatons aujourd'hui que l'obélisque qui rappelle ce malheur est bien entretenu, il était encore fleuri pour la Toussaint de cette année.

Revenons à Béost en ce début du XX<sup>e</sup> siècle. On sait que la mairie avait brûlé à la fin du XIX<sup>e</sup> Aussi fallait-il projeter la construction d'une école avec une salle pour la mairie. Le maire d'alors était Jean Bélesta-Labourdette. On comptait sur le maintien d'une grande partie de la maçonnerie et récupérer toute l'ancienne toiture, mais à mesure des travaux, divers éboulements firent que l'on « *a obtenu à vrai dire la construction presque complète d'une maison d'école tandis que l'on n'avait en vue que la transformation du bâtiment ancien* ». Au même moment, on reconstruit le presbytère sur l'emplacement de l'ancien cimetière et sur le presbytère précédent. Ces nouveaux bâtiments font ressortir l'état de vétusté des façades de l'église et du clocher ; il faut aussi réparer le tout. Peu de temps après, en 1905, c'est au tour du mur Nord de l'église de s'effondrer dans le Canceigt, le trou fait 7,5 mètres de long sur 7 mètres de haut, la municipalité fermera l'ouverture béante avec une cloison en bois recouverte d'ardoises à l'extérieur. On peut dire que Bélesta-Labourdette n'a pas eu des mandats de tout repos !

Celui qui lui succéda, Bonnahon, hérita d'un problème que l'on trouve dans maintes communes de la vallée, à savoir l'exactitude des limites communales, surtout à cause des bergers qui avaient parfois tendance à mener leurs troupeaux sur ces fameuses limites et si possible les dépasser. C'était toujours un peu d'herbe préservée chez soi ! Cela faisait plus de 12 ans que les problèmes se



multipliaient avec les voisins des villages des Hautes-Pyrénées : Arbéost, Arrens et Marsous. Ces derniers ne voulaient pas coopérer, il fallut procéder par voie judiciaire. En août 1911, le conducteur des Ponts et Chaussées de Laruns accompagné du maire, de l'adjoint et de conseillers municipaux borna la montagne entre Béost et ses voisins des 3 villages en question.

A Aste-Béon, en 1911, c'est Jean Lavigne-Badie qui est le maire ; il donnera l'autorisation de fouilles pour du minerai au quartier Ourdou à Mesplède de Biarritz et de Robernier de Bayonne : 150 francs par an. L'année suivante de Robernier demandera une nouvelle autorisation sur le quartier « Las Ménèras » (les mines) pour 18 ans. Il pensait extraire au moins 1 000 tonnes par an. L'électricité nécessaire à l'installation serait fournie grâce au ruisseau « La May » et l'exploitant s'engageait à fournir l'éclairage et tout autre chose (électrique) pour la commune.

Nous avons vu que les maires sont élus par les conseillers municipaux, mais alors y avait-il un regard sur l'orientation politique de ces maires ? Étaient-ils catalogués par le pouvoir ou l'administration ? A cet effet, rappelons-nous que les Renseignements Généraux ont été créés en 1911.

Dès 1900, la sous-préfecture d'Oloron confectionnait des fiches où l'orientation politique des conseillers était notée.



Pour les élections (du 20 mai) 1900, la population masculine d'Arudy devait élire 16 conseillers. Sur une fiche toute prête, on trouve que l'élection a donné : 14 républicains ( 0 républicain-radical, 0 radical-socialiste, 0 socialiste), 2 ralliés et aucun réactionnaire. Une notice signale : « *même situation qu'avant le renouvellement. La liste réactionnaire, sauf deux exceptions, a été battue par celle du D<sup>r</sup> Juppé, conseiller d'arrondissement et sincère républicain.* » A l'élection suivante, en 1904,

des fiches un peu plus élaborées vont être préparées pour cibler encore plus les maires et adjoints. Toujours pour Arudy, on retrouve le maire, D<sup>r</sup> Juppé « *qui fait partie sans interruption du conseil municipal depuis mai 1892* ». Il est docteur en médecine et a été élu au premier tour<sup>13</sup>. Enfin dans la case « *Renseignements généraux confidentiels sur le caractère du choix fait par le conseil municipal* » il est indiqué : « *M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Juppé, conseiller d'arrondissement dont le zèle et le dévouement sont très appréciés à Arudy possède la confiance et l'estime de ses concitoyens* ». Pour l'adjoint Jean Sabalot, son orientation politique est considérée comme « *douteuse* » ; pourtant ce négociant est au conseil municipal depuis mai 1888 et dans les fameux « Renseignements généraux... » il est indiqué « *aucune pensée politique n'a dictée le choix de M<sup>r</sup> Sabalot, très estimé de ses collègues* ».

Restons à Arudy, parce que les commentaires des Renseignements généraux sont intéressants. Tout d'abord, on assiste à un changement de maire : Edouard Minary, républicain de gauche, horloger de son état, est élu avec 8 voix sur 16 au bénéfice de l'âge ; et que disent de lui les fiches de R.G. ? : « *Minary est un brave homme et un excellent républicain. Mais il est à craindre qu'il n'ait ni l'énergie ni l'autorité nécessaires pour faire un bon administrateur.* » L'adjoint est Léon Lafore, progressiste et coiffeur de son état. Il a été élu au 8<sup>ème</sup> tour de scrutin par 8 voix sur 16. « *M<sup>r</sup> Lafore est le bras droit de M<sup>r</sup> Claa, adversaire politique de M<sup>r</sup> Juppé. Il est arrivé en assez bon rang au conseil municipal (6<sup>ème</sup>) mais son influence personnelle est assez restreinte* ». Terminons par l'élection après la guerre de 1914-1918. Le scrutin a lieu le 10 décembre 1919. « *A Arudy, on a réussi pour la première fois à faire une liste unique de conciliation et de concentration sur la base non d'idées politiques communes, mais de la défense des intérêts de la ville. Dans cette liste ont été élus 7 républicains de gauche, radicaux-socialistes et républicains socialistes, 6 conservateurs et 3 progressistes. M<sup>r</sup> Courrèges, républicain de gauche, qui s'est présenté seul, en dehors de cette liste et qui a été élu seulement au scrutin de ballottage, a été désigné comme Maire par l'unanimité des conseillers municipaux. Cette situation nouvelle semble marquer provisoirement la fin des anciennes luttes personnelles qui divisaient les électeurs d'Arudy et qui avaient amené successivement au conseil municipal une majorité républicaine, puis une majorité conservatrice.* » Pour le maire lui-même les « renseignements généraux » décrivent Isidore Courrèges, instituteur honoraire d'Arudy comme « *un républicain convaincu, intelligent, actif et dévoué, (il) jouit à Arudy de sympathies*

*nombreuses et méritées. Le choix que le conseil municipal a fait de lui est particulièrement heureux ».* Son adjoint est Michel Tournerie, élu au conseil depuis 1904 et de profession maître carrier. Il a « *toujours flotté entre les deux parties en présence, sans jamais s'attacher sincèrement à aucun. Les sympathies dont il jouit sont limitées ».*

Pour avoir une idée des électeurs inscrits, il est intéressant de voir les proportions par rapport au nombre d'habitants de la commune. Ainsi pour les élections de 1908, on a :

Aste-Béon	410 habitants	76 inscrits	18,5 % de la population
Béost	311 habitants	83 inscrits	26,7%
Bilhères	388 habitants	111 inscrits	28.6%
Bielle	729 habitants	236 inscrits	32%

Le 10 avril 1929 la durée du mandat est portée à 6 ans : autant pour les maires que pour les conseillers municipaux.

A Béost, l'installation du maire et d'un adjoint se fera le 19 mai 1929. 10 conseillers sont présents. Bernard Bonnemasou recueille 7 voix, il y eut 3 bulletins blancs. On peut dire que l'adjoint est mieux élu puisque Jacques Peyre recueille 9 voix et un seul bulletin blanc (le sien).

L'été prochain, 2020, le Tour de France devrait passer une fois de plus à l'Aubisque, mais déjà en 1929 cet événement était une grande attraction dont Béost devait profiter. Aussi, Bernard Bonnemasou et son conseil municipal décident d'une taxe de 5 francs par voiture qui stationnerait en haut de col. Mais, crise de 29 oblige, l'année suivante, on baissera un peu le tarif de 5 francs à 3 francs mais on taxera les motocyclettes 1 franc !

C'est aussi sous son mandat, en 1932, qu'un habitant d'Arrens, M<sup>r</sup> Ott, demande un bail de 30 ans sur 180 m<sup>2</sup> en haut de l'Aubisque avant de modifier un peu ses exigences : 50 ans, puis 40 ans et 1000 m<sup>2</sup>. Enfin il voulait acheter le terrain mais le conseil refusera. On sait ce qu'il en est advenu. L'entreprise Boy construira l'hôtel pour M<sup>r</sup> Ott, mais celui-ci ne paya pas, si bien que c'est M<sup>r</sup> Boy qui prit l'hôtel en location.

L'Aubisque est vraiment convoité en ce temps là, (1934) puisque les frères Cames, Marcel représentant commercial à Pau et André architecte à Montauban sollicitent la location de la montagne Aubisque pour réaliser une remontée mécanique pour les skieurs entre les Crêtes Blanches et le sommet Aousey Long. La proposition est acceptée ; Bonnemasou signera le bail, où il sera précisé quelque temps après : ils pourront laisser les câbles de la remontée mécanique même pendant la belle saison à condition qu'ils soient à plus de 3 mètres de haut. Mais cette faculté sera vite supprimée, et l'opération ne s'avérera pas une réussite pour la commune puisque en avril 1939, soit 5 ans après l'installation, aucune location n'était entrée dans la caisse communale !

On voit que ce maire n'eut pas de chance avec les particuliers. Mais l'État aussi est cruel : voilà que le Ministère des Beaux Arts venait d'inscrire le col et ses abords à l'inventaire des monuments historiques<sup>14</sup>. Le maire et son conseil demandaient le rejet de l'arrêté d'inscription et à défaut le paiement d'une indemnité !

On a vu que l'on skiait à l'Aubisque mais aussi à Aste-Béon. En 1929, Jean Borie le maire du village constate qu'il y a bien un débit de boissons à Béon, mais rien à Aste. « *Il serait d'utilité, par suite surtout des nombreux touristes qui parcourent la montagne d'Aste principalement en hiver pour le ski, qu'il y ait à Aste un débit de boissons ».* Il fallait bien accueillir les touristes, mais les pêcheurs de truites, c'est autre chose. « *Les riverains du gave se plaignent des dégradations que les pêcheurs causent chaque année, ils foulent aux pieds les diverses récoltes, ouvrent les barrières, certains poussent l'incorrection jusqu'à répondre par des insolences. La crue de 1928 a bouleversé le lit du gave et fait périr de très nombreuses truites. Ces poissons constituant une richesse appartenant essentiellement aux habitants de la contrée, il est injuste et immoral que seuls en profitent les pêcheurs résidant fort loin de la commune à qui les loisirs et les moyens rapides de locomotion permettent de faire des pêches fructueuses. Il est décidé que le droit de pêche soit réservé aux personnes domiciliées dans la commune ou qui y résident quelque temps.* » En mai 1935, il sera institué une carte de pêche pour les étrangers, moyennant 25 francs.

Pour la période bien troublée de 1940, le gouvernement de Vichy instaure une distinction entre les communes de moins de 2 000 habitants, qui gardent la démocratie complète avec l'élection des conseils municipaux par les électeurs et l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal. Pour les communes de plus de 2 000 habitants (et moins de 10 000), les conseils municipaux, les adjoints et le maire sont nommés par le Préfet.

La Libération rétablit la loi de 1884 sur le suffrage universel, réservé aux hommes. Le 20 avril 1945, pour la première fois, les femmes pourront voter aux élections municipales. Cela veut dire que malgré la révolution de 1789, jamais les femmes n'ont pu directement s'exprimer pour les affaires communales. Est-ce que l'histoire de la vallée aurait été différente ?

**Notes :**

1. La jurade était le « gouvernement » de la vallée qui regroupait 1, 2 ou 3 jurats de chaque communauté. La jurade se tenait à Bielle au « ségrari », une pièce qui est au premier étage de clocher de l'église St Vivien. La jurade disparut au moment de la Révolution de 1789.

2. Délibération du 11.3.1816.

3. Voir le livre « Jean-Joseph de Laborde » de François d'Ormesson et J.P. Thomas, édition Perrin, 2002. Page 335

4. Exactement de ses descendants puisque il fut guillotiné le 18 avril 1794

5. Loi du 21 mai 1831

6. Les 5 et 12 mai

7. Délibération du 8.5.1831

8. Délibération du 27.3.1836

9. Le 29 mai

10. Le changement sera effectif en 1842. Sur le Bulletin des lois, volume 42, on peut lire le 15 avril 1842 : lois relatives à des changements de circonscriptions territoriales (IX, Bulletin DCCCLXLVII, N° 9930) : la première loi est relative au Maine-et-Loire, la 2<sup>ème</sup> aux Basses-Pyrénées. Article unique : Les communes de Bielle et de Bilhères, canton d'Arudy, arrondissement d'Oloron, département des Basses Pyrénées, sont distraites de ce canton, et réunies à celui de Laruns, même arrondissement.

11. « Pierrine Gaston Sacaze, berger phénomène ». Antonin Nicol, Pau 1989. pp. 161-166

12. Voir le plan détaillé sur ADPA Bilhères 1M4

13. Il fallait indiquer s'il y avait eu ballottage ou s'il avait été élu au bénéfice de l'âge.

14. Le 10.08.1932

Extrait d'une conférence donnée le 28 novembre 2009, à Béost, dans le cadre du Téléthon, organisée par l'Association Pierrine Gaston Sacaze et la municipalité.